



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CARTE LOISIRS 2015 RELOOKEE : PARLONS-EN !

« Pour la première fois, la carte de loisirs est mutualisée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Elle a également été relookée, plastifiée et rigidifiée. »



Voici l'annonce sur l'Intranet que nous avons pu découvrir au mois de janvier.

A la CFDT, nous souhaitons compléter cette information qui est pour nous largement tronquée ! Harmonisation entre la Ville de Nantes et Nantes-Métropole ? Quelle harmonisation ? L'accent est mis sur son nouveau look, mais que se cache-t-il vraiment derrière ce changement ?

L'attribution de la carte comportait des disparités et il était nécessaire de revoir des règles. La CFDT avait demandé une harmonisation à l'avantage de tous les agents et retraités des deux collectivités et non l'inverse.

- Les retraités de Nantes Métropole n'avaient pas droit à la carte, alors qu'à la Ville OUI.
- Les auxiliaires à Nantes Métropole pouvaient y avoir accès, alors qu'à la Ville NON.

Les collectivités ont tranché, sans concertation, ni information : ni les auxiliaires, ni les retraités n'en bénéficieront plus ! Ni à Nantes-Métropole, ni à Nantes !

- Les agents de Nantes avaient accès à la piscine du Petit Port (gérée par NGE) mais pas ceux de Nantes Métropole.

Désormais, plus d'accès à la piscine du Petit Port, ni à Nantes, ni à Nantes Métropole !

C'est scandaleux, car depuis l'ouverture de cette piscine municipale en 1983, et malgré le choix 3 ans plus tard de déléguer la

gestion de la piscine à NGE sous la municipalité Chauty, les agents de Nantes ont gardé depuis 32 ans les mêmes conditions d'accès aux piscines. Le contrat d'affermage prévoyait les mêmes conditions d'accueil que pour les autres piscines pour les scolaires, les clubs et les personnels de la Ville.

C'est une régression sociale pour les agents usagers mais cela aura aussi une répercussion sur la fréquentation des autres piscines accueillant de ce fait les agents, jusque-là usagers du Petit-port. Cette mesure augmente la charge de travail des agents des autres piscines recevant ce public. Le CHSCT aurait dû être consulté pour étudier l'impact de cette décision.

L'accès gratuit aux musées nantais et métropolitains et aux piscines nantaises est pour la CFDT une ouverture vers la culture et le sport. Mesure importante pour tous les agents titulaires et auxiliaires et leur famille. En bénéficier en tant que retraité est un acte de solidarité intergénérationnel, encore plus nécessaire dans la période de baisse des pensions.

C'était une reconnaissance de l'employeur du service rendu tout au long de sa carrière : d'ailleurs Jean-Marc Ayrault n'oubliait pas de le rappeler aux agents lors des cérémonies de départ en retraite.

Nous demandons la réattribution de la Carte Loisirs aux retraités et auxiliaires à la ville comme à Nantes métropole et que le Conseil d'administration de NGE (où les élus de nos collectivités sont majoritaires) revoit sa position sur l'accès à la piscine du Petit Port.

